

## Création d'un label national pour les arts de la marionnette

A l'occasion d'une visite à Charleville-Mézières le 3 février 2017 sur le chantier des futurs locaux de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts de la Marionnette (ESNAM), Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, a annoncé **la création d'un label national pour les arts de la marionnette**.

Cette décision, souhaitée par l'ensemble de la profession, consacrera cette discipline artistique dans l'organisation des labels nationaux attribués par l'Etat. Ce label permettra de conforter juridiquement et financièrement les structures dans la durée.

Elle a par ailleurs présenté **les avancées en matière de politique de soutien aux arts de la marionnette qui vient achever un plan de plus de 800 000 € supplémentaires, hors investissements, en 2016-2017** (en hausse de 15% sur un apport global de l'Etat au secteur de 5 M€).

Ce plan permet un soutien accru :

- Aux **compagnies** et aux **équipes artistiques conventionnées** (+ 200 000 €) ;
- Aux **structures dédiées à la marionnette** et notamment :
  - o les lieux de compagnonnages dirigés par des artistes (+ 195 000 €) ;
  - o les scènes conventionnées et autres lieux (+ 185 000 €) ;
- A l'Ecole Nationale Supérieure des arts de la marionnette. Pour la première fois et avec le soutien de l'Etat (+ 149 000 €), **l'école accueille dès cette année deux promotions simultanément** ;
- Au **Festival mondial des théâtres de marionnettes** (+ 80 000 € pour la Biennale).

### L'Ecole Nationale Supérieure des Arts de la Marionnette, une école unique au monde

Les arts de la marionnette sont une discipline millénaire et pratiquée dans le monde entier. Ils représentent un registre d'excellence pour la France, appuyé sur une formation supérieure de très haut niveau.

L'École Nationale Supérieure des Arts de la Marionnette (ESNAM) et l'Institut International de la Marionnette constituent un établissement unique de formation initiale, de recherche et d'accompagnement de la création contemporaine.

Dès cette année, la promotion sortante bénéficiera de la délivrance du nouveau diplôme national supérieur professionnel de comédien, spécialité marionnettiste. Cette avancée vient en parallèle de la reconnaissance du métier de marionnettiste par la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016.

Conçu par le cabinet d'architectes Blond et Roux et financé pour moitié par l'Etat, le nouveau bâtiment ouvrira en septembre prochain pendant le Festival mondial des théâtres de marionnettes.

**Contact**

Ministère de la Culture et de la Communication  
Délégation à l'information et à la communication  
Service de presse  
01 40 15 83 31  
[service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)